

Projet de Transition Professionnelle (PTP) : Les grandes étapes du dossier dématérialisé

[TOUS ACTEURS DE LA DEMARCHE]

Le salarié (futur bénéficiaire)

L'organisme de formation

L'établissement (employeur)

Transitions Pro

[1 DOSSIER = 3 VOLETS = PLUSIEURS ETAPES]

à compléter par le salarié, l'organisme de formation et l'établissement depuis leurs espaces personnels respectifs onglet « Dispositif PTP »

[UN PLANNING A RESPECTER, DES ETAPES A NE PAS MANQUER]



Lancement de la démarche M-6 à M-3 avant le début de la formation



Dépôt du dossier et Commission d'Instruction
Calendrier en ligne sur www.transitionspro-cvl.fr



Entrée en formation

1 LE VOLET SALARIE (BENEFICIAIRE)

2 LE VOLET ORGANISME DE FORMATION

3 LE VOLET ETABLISSEMENT (EMPLOYEUR)

1. LE SALARIE

Renseigne ses rubriques
Joint les documents
Signe son volet électroniquement

Formule une demande d'absence à son employeur si la formation doit se dérouler sur le temps de travail.

2. TRANSITIONS PRO

Vérifie les éléments reçus
Informe le salarié de la conformité de son volet
Invite les organismes de formation (pré-identifiés par le salarié) à compléter leur volet

3. LES ORGANISMES DE FORMATION

Renseignent leurs rubriques
Joignent leurs documents
Signent leur volet électroniquement

4. TRANSITIONS PRO

Vérifie les éléments reçus
Informe les organismes de formation de la conformité de leur volet
Invite le salarié à choisir un des organismes de formation

5. LE SALARIE

Vérifie le volet de l'organisme de formation
Sélectionne son organisme de formation (même si choix unique)

6. TRANSITIONS PRO

Informe par mail l'employeur selon la situation du salarié (CDI ou CDD) et les modalités pédagogiques (sur ou hors temps de travail)

7. L'ETABLISSEMENT

Renseigne ses rubriques
Signe le volet électroniquement

8. TRANSITIONS PRO

Informe le salarié de la bonne réception du dossier finalisé
Prépare le dossier pour passage devant la Commission d'Instruction

LE SALARIE

Peut suivre l'avancement de son dossier via son espace personnel (« Mes dossiers ») et connaître sa date de Commission d'Instruction